

Déclaration liminaire à la formation spécialisée du CSAL du 17 février 2026

Nous ne reviendrons pas ici sur la situation internationale, celles et ceux qui souhaitent nous lire à ce sujet se reporteront à notre déclaration liminaire au CSAL du 12 février 2026, que vous trouverez à l'adresse :

https://31.cgtfinancespubliques.fr/IMG/pdf/dl_csal_12_02_2026.pdf

Une petite attention tout de même au dernier rapport de l'association Oxfam, pour mettre en perspective le paragraphe suivant : **les 53 milliardaires français sont désormais plus riches que plus de 32 millions de personnes réunies, soit près de la moitié de la population.** À présent, même l'INSEE décrète dans son dernier "Portrait social" de la France que nous avons atteint un niveau d'inégalités sans précédent depuis 30 ans, la somme des niveaux de vie des 20 % les plus aisés étant désormais 4,5 fois plus élevée que celle des 20 % les plus modestes.

Depuis des années, la CGT vous alerte sur la perte de pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique. Disons-le, bien souvent, vous n'avez pas attendu après nous pour vous en apercevoir. À la DGFIP, dorénavant, l'administration qui assure l'essentiel des recettes de l'État, engage ses agents et ses contrôleurs au SMIC !

C'est plus parlant en comparant l'évolution du SMIC et celle de notre point d'indice depuis l'an 2000. Alors que le SMIC suit l'inflation par un mécanisme d'indexation automatique, la valeur du point d'indice (qui détermine le salaire de base des agents publics) a connu de longues périodes de gel. L'augmentation du SMIC a été de +71,7 % entre 2000 et 2025 : le SMIC mensuel brut est passé d'environ 1 049 € à 1 801,80 €. Le point d'indice sur la même période a augmenté de 16,9 %, la valeur mensuelle du point est passée de 4,21 € à 4,92 €. **Cela signifie que le salaire minimum a progressé quatre fois plus vite que la valeur du point d'indice en 25 ans.**

Deux conséquences immédiates en découlent :

- Le tassement des grilles : comme le SMIC augmente plus vite que le point d'indice, les premiers échelons de la Fonction publique (catégorie C et début de B) sont régulièrement rattrapés par le SMIC. L'État doit alors verser une « indemnité différentielle » pour que ces agents ne soient pas payés sous le minimum légal.
- La perte de pouvoir d'achat : pour les fonctionnaires dont l'indice est fixe (stagnation d'échelon), la perte de pouvoir d'achat par rapport à l'inflation est significative sur la durée.

À titre d'exemple, sont rémunérés au minimum Fonction publique (IM 366) les 8 premiers échelons de la catégorie C et les 3 premiers échelons de la catégorie B. Ainsi, un agent de catégorie C doit attendre 19 ans pour gagner 11 points d'indice, soit 54,12 euros bruts ! Ce doit être cela que l'on nomme « attractivité » à la DGFIP

Vous en voulez encore, de la baisse de revenu disponible pour nos collègues ? Demandez le programme ! On poursuit cette fois-ci avec un coup de rabot sur la restauration collective des collègues de l'ensemble du territoire, et encore plus pour celles et ceux de la Cité administrative. **Ces derniers ont eu la bonne surprise lors de leur premier repas de l'année de constater une augmentation de leur prix de repas à hauteur de 1,45 euros.** Le tarif de repas au 31 décembre 2025 s'élevait à 4 euros et il est depuis le 1er janvier 2026 fixé à 5,45 euros, soit une augmentation de 36 % !!!

Cette augmentation se divise en deux :

➔ + 0,55 euros au titre de l'harmonisation tarifaire ministérielle nationale présentée au CNAS du 18 décembre 2025 pour les RIA et les restaurants conventionnés (la CGT a voté contre la mesure)

➔ + 0,90 euros d'augmentation décidée par le conseil d'administration de l'ARIAT

Première remarque, ces deux augmentations n'ont fait l'objet d'aucune communication en amont par les deux entités concernées. Cette augmentation, avec une moyenne de 18 repas par mois (chiffre du ministère dans son document de présentation), aboutit à grever le budget mensuel de chacun·e de 26 euros. Sûrement une manière parmi d'autre de souhaiter la bonne année aux collègues de la Cité administrative ! Comme par chance, le président du CDAS est aussi celui de la Formation spécialisée, il va pouvoir nous expliquer pourquoi et comment la DRFiP a, selon nos sources, plaidé pour l'augmentation maximale de 0,90 euros par repas, quand l'association proposait une augmentation de 0,45 euros.

Nous souhaiterions également aborder ici avec vous, en qualité de président de l'instance, la situation de la Formation spécialisée du CSAL. En effet, nous constatons que depuis la disparition du CHSCT interdirectionnel et son remplacement par une instance "DRFiP", les conditions du fonctionnement de cette instance font que la démocratie n'y a plus cours.

Le fait que vous soyez responsable du "pôle ressource et support" et en même temps président de la Formation spécialisée, fausse grandement le fonctionnement de l'instance, étant juge et partie des décisions qui sont prises. Dans l'attente de la publication du texte réglementaire qui imposera au directeur régional de présider la Formation spécialisée, les représentant·es CGT au CSAL ont proposé au DRFiP de bien vouloir envisager de confier à un autre membre de la direction locale la présidence de cette instance.

Les élu·es et mandaté·es de la formation spécialisée de la DGFIP avaient demandé le 27 novembre 2025, en instance, si le système de ventilation produisait un débit horaire conforme aux normes en vigueur. La DRFiP a répondu par l'affirmative, assurant qu'Agile en avait attesté. Les élus CGT ont demandé que la communication des mesures de débit d'air leur soit faite. Après deux relances sans suite, nos représentants à la FS ont déposé un droit d'alerte sur le sujet. Les mesures ont été communiquées le 22 janvier 2026 et à la lecture de la date de ces mesures, il apparaît qu'elles ont été réalisées... postérieurement au 27 novembre 2025 (du 12 au 19 décembre 2025). Donc, ces mesures n'existaient pas le jour où le président de la formation spécialisée (et responsable de la logistique de la DRFiP) nous a déclaré que ces mesures étaient correctes. M. le président, vous et vos collaborateurs avez menti à l'ensemble des représentants en FS. Nous attendons vos explications à ce sujet, le secrétaire général de la préfecture n'ayant pas été intéressé par cette question (ni par beaucoup d'autres que nous lui avons exposées)

Car oui, le préfet s'est souvenu de ses engagements de réunir les organisations représentatives des personnels. Il n'avait qu'un an de retard. Notre satisfaction n'a hélas pas duré bien longtemps, tant on a eu l'impression d'ennuyer le secrétaire général de la préfecture par nos questions, et tant il s'est moqué des représentants des personnels par ses non-réponses fuyantes, reportant aux calendes grecques d'éventuelles solutions.

Refusant la proposition de l'intersyndicale de création d'une formation spécialisée de site, il a même écarté d'un revers de manche notre proposition ultime de rotation d'un élu des personnels siégeant au sein des « conseils de Cité », qui réunissent chaque mois les responsables d'administration et de la préfecture. Un dialogue social à coup de 49-3, cohérent avec les méthodes du gouvernement qui a nommé ces « serviteurs de l'État », que nous devrions plutôt renommer « serviteurs du pouvoir ». Cerise sur le gâteau lors

de cette réunion, l'épisode de la responsabilité présumée d'une collègue de la DREAL concernant la chute d'une fenêtre : elle n'aurait pas fermé ladite fenêtre de manière appropriée ! Nous vous demandons donc de bien vouloir mettre en place , dans le cadre de la prévention primaire, une formation d'ouverture et fermeture des fenêtres à chacun des collègues de la DRFiP affectés à la Cité administrative, ainsi que l'inscription dans le DUERP de tous les services de ce nouveau risque en catégorie de risque maximal.

Par ailleurs, le DUERP des services qui ont récemment déménagé ou qui ont vu (ou vont voir) leur mission évoluer doit également être réévalués (les SIE avec la mission téléphonie, la TTA avec l'ouverture de l'accueil)

Enfin, un petit retour sur l'ouverture de l'accueil amendes à la Cité administrative qui a eu lieu hier. Pas de tapis rouge et de viennoiseries pour accueillir les premiers usagers de ce nouveau service mais une belle délégation de la DRFiP. Les membres de la délégation présents ont été surpris de la fréquentation en cette première journée, malgré la note du directeur adressée récemment à l'ensemble des SIP, afin de les prier de continuer à recevoir les usagers amendes et d'utiliser les flyers. Les collègues que nous avons rencontré en fin de matinée se sont senties un peu dépassé·es par cette première expérience de l'accueil. Au total, une soixantaine d'usagers amendes ont été reçus, pour lesquels une trentaine d'APRDV téléphoniques a été programmée. Vous pourrez constater en jetant un coup œil sur les PV et un coup d'oreille aux enregistrements des différentes instances, combien les représentant·es des personnels et les expert·es invité·es vous avaient alerté sur les réalités de l'accueil amendes. Mais non, comme à l'accoutumée, les représentants des personnels « exagèrent toujours les choses et noircissent le tableau ». Le DRFiP l'avait assuré, l'ouverture « à bas bruit » permettrait une montée en puissance en douceur. Nous lui conseillons pour la suite davantage un poste de maire que de voyant... Hélas, rendez-vous dans un mois pour la centaine d'usagers quotidienne à l'accueil amendes de Toulouse, en espérant que les conditions de cet accueil ne généreront pas de violence verbale et physique à l'encontre de nos collègues. De plus, compte tenu de la récupération par la trésorerie de Toulouse amendes de la gestion du courrier et de l'ouverture de cet accueil, il ne faudra pas s'étonner si le taux de recouvrement fléchit... Le taux d'absentéisme dans le service est déjà très important et il faut que l'administration prenne soin des collègues qui sont encore au front, sous peine de les voir fuir du service en mutation ou, plus grave, de se rendre malade des suites de conditions de travail devenues insupportables.

Une remarque rapide sur la mise en place du débordement téléphonique des Centres de contacts pro pour la facturation électronique : les agents n'en veulent pas, des effectifs des SIE ont été transférés sur les CC pro lors de leur création, si leur mission augmente, il faut des recrutements à hauteur. L'appel des listes complémentaires des concours B et C est une première mesure qui sera appréciée par les candidat·es... et les services. Mais toutes les listes n'ayant pas été appelées, nous appelons la DG à faire encore un effort !

Sans donner par avance l'ensemble de nos arguments sur le sujet, nous tenons à dénoncer fermement le contenu du point 5 sur le droit de retrait et la procédure d'alerte. Cette fiche est de mauvaise foi et présente le droit sous une forme parcellaire et partielle, qui, contrairement au Code du travail, ne défend pas les salarié·es mais l'employeur. Nous demandons donc le retrait de cette fiche en l'état.

Enfin, une pensée pour nos collègues de l'Aveyron qui ont été évacués de l'immeuble de la place du 8 mai à Rodez, qui est sous menace d'un glissement de terrain et a été évacué hier à la suite de l'apparition d'une fissure qui s'est grandement élargie sous l'effet des récentes intempéries. Les camarades de l'Aveyron alertaient depuis des mois sur ce risque. Il serait de bon aloi de vérifier la fissure du site de Colomiers, des infiltrations ayant eu lieu dans ce bâtiment ces dernières semaines.